

Préavis N° 10-2022

Budget 2023

Préavis du Comité de Direction (CODIR) déposé au Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse dans sa séance du 30 novembre 2022.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous vous présentons, ci-après, le budget pour l'exercice 2023 de notre Association. Il vous est soumis conformément à l'article 14 de nos statuts.

Préambule

L'Association intercommunale Enfance & Jeunesse a pour mission de répondre aux besoins de la scolarité obligatoire et de l'accueil de jour de Rolle et environs, ainsi que de gérer la bibliothèque intercommunale pour les 11 communes associées, à savoir : Bursinel, Bursins, Dully, Essertines-sur-Rolle, Gilly, Luins, Mont-sur-Rolle, Perroy, Rolle, Tartegnin et Vinzel.

Introduction

Fin mars 2022, le Conseil fédéral a levé les dernières mesures contre le coronavirus. La situation épidémiologique demeurant toutefois incertaine, une vigilance reste de mise au moins jusqu'au printemps 2023. Par conséquent, une ligne « Mesures sanitaires » est maintenue avec un montant minimum sous chaque compte (scolaire-accueil de jour) pour toute l'année scolaire 2022-2023.

La masse salariale a été augmentée de 3,5 % pour pouvoir prendre en considération un ajustement lié à l'indice suisse des prix à la consommation (IPC), ainsi qu'une marge pour d'éventuelles augmentations pour le personnel non éducatif. Le personnel éducatif bénéficie automatiquement de la mise à jour des tables de la FSAE (comme prévu par notre règlement du personnel).

L'hypothèse retenue pour le budget global des charges énergétiques est de 10% pour le chauffage et de 30% pour l'électricité au niveau des structures. En ce qui concerne les écoles, nous nous sommes basés sur les dépenses effectives à fin août 2022.

Le budget en annexe est construit autour de 2 chapitres ; le premier consacré aux charges et produits liés à la jeunesse (Activités scolaires et Bibliothèque), le second à celui des charges et produits liés à l'enfance (Accueil de Jour).



Chapitre 1 - Activités scolaires et Bibliothèque

Le budget en annexe est construit autour de 9 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus :

- a. Compte 151 : Bibliothèque
- b. Compte 500 : Administration des écoles
Compte 503 : Patrouilleurs scolaires
- c. Compte 504 : Immobilier
- d. Compte 511 : Cantines scolaires
- e. Compte 512 : Ecoles primaires
Compte 513 : Maupas
- f. Compte 520 : Ecoles secondaires
Compte 521 : PPLS

Certaines de ces classifications font l'objet de commentaires plus précis, ci-après, pour souligner des points jugés par le Comité de Direction comme significatifs.

a. Compte 151 – Bibliothèque

Le budget 2023 est en diminution par rapport au budget 2022. Ceci est principalement dû au poste « Personnel auxiliaire » qui est revenu dans le cadre budgétaire.

Suite à l'abrogation cantonale des amendes pour ouvrages rendus en retard par les élèves dans les bibliothèques scolaires en mai 2022, le budget « Amendes facturées » a été supprimé sur décision du CODIR.

b. Compte 500 – Administration des écoles

Le total du budget 2023 est en augmentation par rapport au budget 2022, et également par rapport aux comptes 2021.

Personnel administratif - compte 500 et compte 730

Fonction	Budget 2023			Budget 2022		
	EPT %	Scolaire %	Accueil de Jour %	EPT %	Scolaire %	Accueil de Jour %
Direction	100	40	60	100	40	60
Assistante Direction	100	40	60	100	40	60
RH	240	96	144	210	84	126
Comptabilité (et Administration)	220	88	132	270	108	162
Administration & Projet	70	28	42	0	0	0
Adjointe Scolaire	80	80	0	80	32	48
Référent Administratif Scolaire yc Devoirs surveillés	40	40	0			
Adjointe Accueil de Jour	90	0	90	90	36	54
Référent Administratif Accueil de Jour	50	0	50	60	24	36
Réception	50	20	30	70	28	42
Administration - liste d'attente et gestion des apprentis	20	0	20	20	0	20
Informatique	50	20	30	50	20	30
Apprenti	100	40	60	100	40	60
Total	1 210	492	718	1 150	452	698

16 employés pour un total de 12.10 EPT

HH
tc

L'augmentation du traitement du personnel s'explique par rapport à la phase de consolidation de notre association : les ressources humaines d'EnJeu nécessitent toujours un renforcement important afin de répondre aux besoins croissants des départements-clé.

Nous prévoyons d'engager du personnel pour le département des finances, des RH et du milieu scolaire. Nous devons également faire appel à des experts/consultants externes pour poursuivre la phase de consolidation de l'association (coaching, mise à niveau des processus de santé et sécurité au travail).

Rubrique Loyer : implémentation selon préavis 03-2022.

c. Compte 504 – Immobilier

Le budget 2023 est en diminution par rapport à celui de 2022, suite à l'amortissement aux coûts réels du pavillon scolaire (Martinet F).

d. Compte 511 – Cantines scolaires

On constate une forte baisse de fréquentation de la cantine Navirolle principalement due à la mise en place de cours d'anglais par l'APE deux fois par semaine au collège des Buttes sur la pause de midi (pique-nique inclus), mais également à l'ouverture de l'UAPE La Bande'Rolle au Château en août 2022 avec une capacité totale de 45 places. La suite de la crise sanitaire, avec de nombreux parents encore en télétravail ou avec des budgets plus restreints reste également une explication plausible.

e. Compte 512 – Ecoles primaires

Le budget 2023 montre une stabilité par rapport au budget 2022, notamment en ce qui concerne les charges salariales des concierges.

Un seul camp d'été a été budgété pour 2023, 2022 ayant été une année exceptionnelle avec deux camps suite à la période COVID.

f. Compte 520 – Ecoles secondaires

Augmentation globale du poste. Les charges salariales des concierges restent stables. Celles concernant le chauffage et l'électricité sont, quant à elles, en augmentation.

Le budget des sorties 2023 est en diminution avec un seul voyage d'étude prévu, 2022 ayant été une année exceptionnelle avec deux voyages d'étude suite à la période COVID.

Annexe chapitre 1

Budget 2023 Activités scolaires et Bibliothèque.

HD
LC

Chapitre 2 – Accueil de Jour

Introduction

Les points essentiels à relever impactant l'ensemble des centres de charge sont les suivants :

- Deux extensions d'UAPE sont toujours nécessaires sur Rolle et Perroy afin de répondre à la demande croissante des parents (se référer aux préavis 05-2022 et 07-2022).

EnJeu tient à souligner que la salle communale est mise à disposition gratuitement par la Commune de Rolle pour les repas de midi des enfants de l'extension.

- La participation des parents a été évaluée sur la base des 7 premiers mois de l'année 2022.
- Un nouveau compte a été créé dans chaque structure suite au préavis 06-2022 lié uniquement aux remplacements fixes. Il porte l'intitulé « Traitement personnel auxiliaire éducateurs/éducatrices ».

Places d'accueil

Type d'accueil	Structures	Lieux	Places		
			Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Préscolaire (crèches + accueil en milieu familial)	EVE Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	44	44	44
	CVE La Barcarolle	Rolle	66	66	66
	Crèche La Girolle	Rolle	44	44	44
	Accueil en milieu familial	-	204	204	179
Type d'accueil	Structures	Lieux	Places		
			Budget 2023	Budget 2022	Comptes 2021
Parascolaire (unités d'accueil pour écoliers + accueil en milieu familial)	UAPE EVE Bellefontaine	Mont-sur-Rolle	12	12	12
	UAPE La Grande Echelle + Annexes Mont-sur-Rolle (51) + UAPE Le Prieuré Perroy (36)	Mont-sur-Rolle	87	75	72
	UAPE La Barcarolle	Rolle	36	36	36
	UAPE Arc-en-Ciel (48) + Annexe La Bande'Rolle (45)	Rolle	93	63	63
	UAPE Le Cygne	Rolle	24	24	24
	UAPE La Petite Poste	Dully	36	36	36
	UAPE Les Vents d'Anges	Gilly	36	36	36
	Accueil en milieu familial	-	134	134	137
	TOTAUX		816	774	749
Parascolaire	Sésame 7-8 P	Rolle	18	12	18
TOTAL FINAL			834	786	767
	Jardin d'enfants le Cygne	Rolle	20	20	20

Organisation comptable

Le budget en annexe est construit autour de 11 classifications fonctionnelles comprenant des charges et des revenus pour les structures suivantes :

- a. Compte 730 : Réseau d'accueil de jour
- b. Compte 731 : Réseau d'accueil en milieu familial
- c. Compte 732 & 734 : Espace de Vie Infantile de Bellefontaine - crèche & UAPE
- d. Compte 733 : UAPE La Petite Poste
- e. Compte 735 & 736 : Le Cygne - Jardin d'enfants & UAPE
- f. Compte 737 : UAPE La Grande Echelle
- g. Compte 738 : UAPE Les Vents d'Anges
- h. Compte 740 : Projet Pilote 7/8P Sésame
- i. Comptes 001 à 005 : Structures de la Fondation CVE Rolle (Barcarolle, Girolle, Arc-en-ciel)

a. 730 – Réseau d'accueil de jour

Pour rappel, le Réseau doit remplir des conditions telles que définies par la LAJE à l'art. 31 pour être reconnu par la FAJE. Une fois la reconnaissance acquise, le Réseau bénéficie des subventions de la FAJE. Il est le seul répondant vis-à-vis de la FAJE. Une structure doit obligatoirement être affiliée à un réseau pour obtenir une subvention FAJE. Raison pour laquelle les subventions FAJE sont introduites et présentées sous le compte 730.

Pour obtenir une subvention OFAS, la structure adresse directement sa demande à l'OFAS, et reçoit la subvention sans l'intermédiaire du Réseau.

En renfort général, comme spécifié en détail sous le compte 500, les points suivants sont à relever :

- Forte probabilité d'une augmentation significative des salaires de la FSAE.
- Engagement de personnel dans plusieurs départements ainsi que des experts/consultants externes.

Rubrique Loyer : implémentation selon préavis 03-2022.

b. 731 – Réseau d'accueil en milieu familial

Suite à une révision des directives de l'OAJE qui vise à renforcer la supervision pédagogique pour ce type d'accueil, une adaptation du ratio coordinatrices/accueillantes est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Le ratio est passé de 1 EPT de coordination sur 70 accueillantes à 1 EPT sur 50.

La FAJE va de son côté financer les postes de coordinatrices à hauteur du taux prescrit dans les directives cantonales. Le renforcement du taux d'encadrement aura dès lors pour conséquence une augmentation du subventionnement.

La FAJE a par ailleurs décidé de remplacer le financement actuel de 30 centimes par heure d'accueil par un financement en fonction de la masse salariale des accueillantes selon le principe qui prévaut pour l'accueil collectif. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les réseaux touchent 8% de la masse salariale des AMF, avec la demande, en contrepartie, de mettre en pratique des mesures visant à améliorer leurs conditions de travail. Le CODIR propose de verser un 13^{ème} salaire (8.33% en utilisant les 8% de subvention de la FAJE).



- c. **732 – Espace de Vie Infantile de Bellefontaine – crèche +**
734 – Espace de Vie Infantile de Bellefontaine – UAPE – Mont-sur-Rolle

Aucun changement n'est à signaler.

- d. **733 – UAPE La Petite Poste – Dully**

Décision en cours concernant la location d'un local supplémentaire dès septembre 2023.

- e. **735 - UAPE Le Cygne**
736 - Jardin d'enfants Le Cygne – Rolle

Pour rappel, EnJeu a intégré le jardin d'enfants dans son réseau en juillet 2020 (dont couverture du déficit par les communes).

- f. **737 – UAPE La Grande Echelle – Mont-sur-Rolle et Le Prieuré – Perroy**

Une demande d'extension de 12 places a été faite à Perroy pour accueillir un total de 87 enfants dans ces deux UAPE.

- g. **738 – UAPE Les Vents d'Anges -Gilly**

Aucun changement n'est à signaler.

- h. **740 – Projet « pilote » Le Sésame – accueil des 7&8P**

Ce projet sur trois ans, qui s'inscrit dans le cadre de la révision de la LAJE entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018 obligeant les structures à offrir un accueil pour les 7-8P (3 ans pour mettre en place cet accueil), se terminera fin 2022. Le Fonds de réserve n'étant alors plus suffisant, une couverture du déficit sera donc nécessaire par les communes.

- i. **Comptes des structures de la Fondation (Barcarolle, Girolle, Arc-en-Ciel, Bande'Rolle) - Rolle**

Ces structures sont subventionnées par les Communes selon la convention du Réseau AJERE dont elles sont membres.

Tel que mentionné en introduction, une demande d'extension de 30 places pour l'UAPE Bande'Rolle a été faite.

Annexe chapitre 2

Budget 2023 Accueil de Jour.

TH
LC

Conclusion

En conclusion, le Comité de Direction d'Enfance & Jeunesse vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Intercommunal d'Enfance & Jeunesse

- Dans sa séance du 30 novembre 2022, vu le préavis N° 10-2022 Budget 2023 approuvé par le Comité de Direction dans sa séance du 3 octobre 2022.
- Entendu le rapport de la Commission des Finances.
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Décide :

- D'approuver le budget 2023 de l'association intercommunale de Rolle et environs Enfance & Jeunesse tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de Direction, dans sa séance du 3 octobre 2022, pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal.



Laurent Crampon
Président

Enfance & Jeunesse



Isabelle Houmard
Directrice